



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
**DU VAL-DE-MARNE**

Délibération du Comité de la Caisse des écoles

Nombre de Membres en exercice :  
25

Séance du 30 juin 2022

Nombre de membres présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

**OBJET :**

DE-CDE-22-06-1-2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente juin à dix-neuf heures trente,

**Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes**, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 23 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. PITAVY, M. BEUZELIN, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE.

Excusés : Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. GAGNY, Mme FOURNIER .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le compte de gestion et ses documents annexes, présentés par Monsieur le Comptable public ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

### D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Le compte de gestion présenté pour l'exercice 2021 par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exercice budgétaire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Charlotte LIBERT-ALBANEL  
Présidente